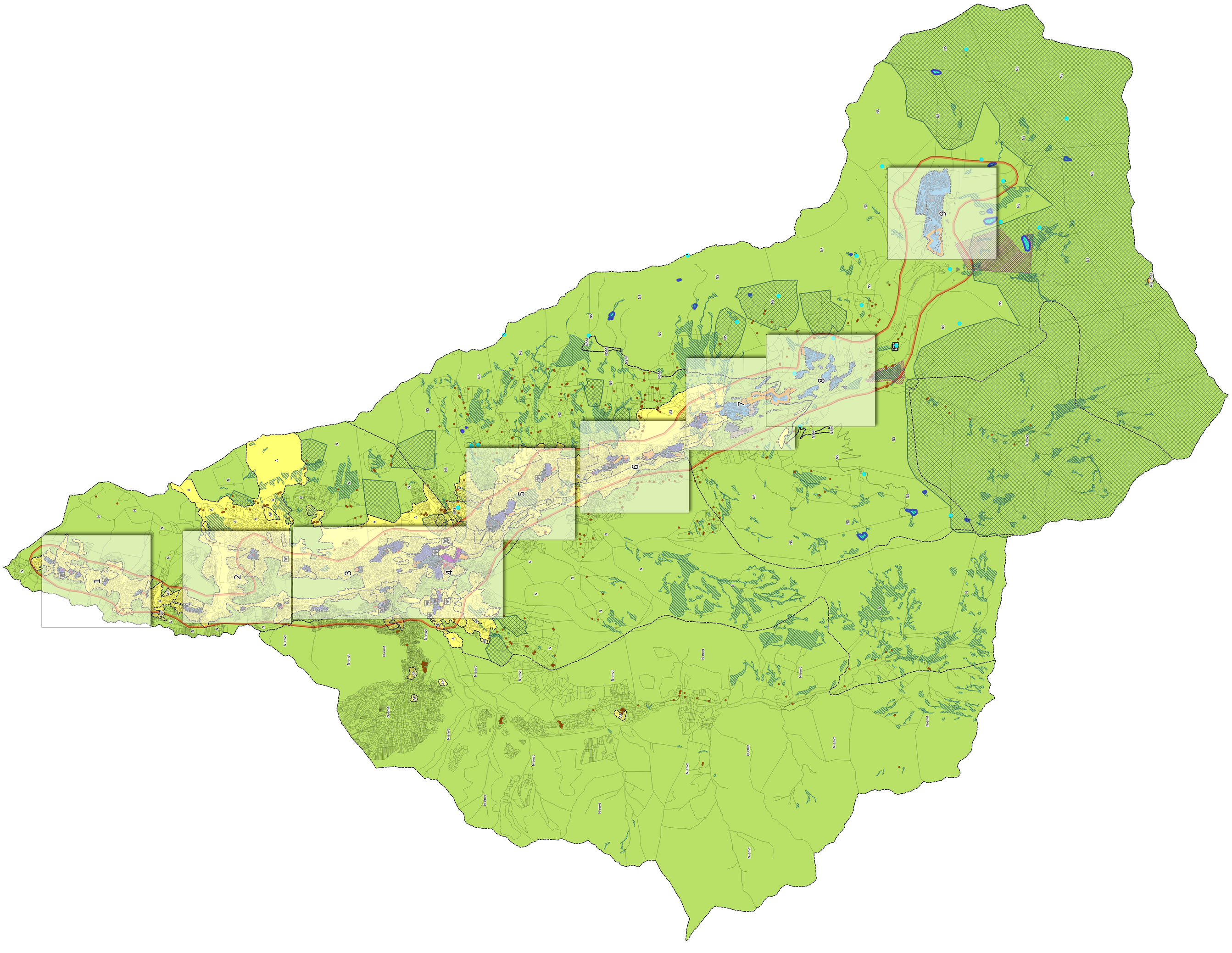

Signification des noms de zones

Zones Urbaines

UA : zone d'habitat ancien

UA-t : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique

UD : zone d'extension en continuité des villages

UD-t : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique

UE : zone d'équipements publics et collectifs

UG : zone urbaine des Granges

USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires

USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique

USVIT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens

UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser

1AUg : zone à urbaniser des Granges

1AUx (a,b,c,e,f,g,h,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)

Zones Agricoles

A : zone agricole

AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise

AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver

ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver

AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville

ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf

APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver

APSFI : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver

ASFG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles

N : zone naturelle

NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver

NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver

NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires

N-vert : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent du Nant Pourri, le long du village de Thônes

NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés

NSCimaC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron

Zonage PLU

- Limite des zones
- Agricole
- A Urbaniser
- Naturelle
- Urbain (A)
- Urbain (D)
- Urbain (E)
- Urbain (G)
- Urbain (S)
- Urbain (Z)

Prescriptions

- Chalets d'alpage
- Lacs de faible importance (L122-12)
- Emplacement Réservés (L151-41)
- Zone humide (L.121-23 R.121-4 5°)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre d'application du PPRNP
- Périmètres de protection immédiats et rapprochés du captage de Lait
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6)
- Exploitation agricole
- Restaurant d'altitude

Cadastre

- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Parcelle cadastrale
- Lieux-dits

SAVOIE

anteagroup

Plan Local d'Urbanisme

Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

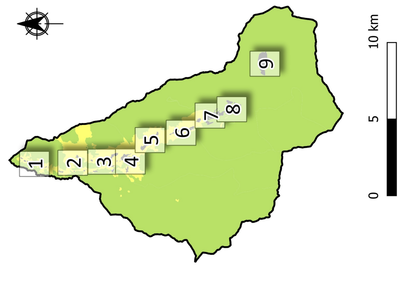

Approuvé par délibération du 20/01/2020

ECHELLE
1/25 000

Plan général